Le Rœulx

Wallonie

Décret voirie communale
Avis d'enquête publique

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de modification/suppression d'un appendice de la Place de la Chapelle à droite du n°19 à 7070 Le Roeulx en vue de son acquisition.

Les demandeurs sont Monsieur Nyffel et Madame Saussez, demeurant Place de la Chapelle 11, 7070 Le Roeulx.

Le projet consiste à supprimer un appendice de la Place de la Chapelle passant à droite de leur habitation conformément au plan de délimitation dressé le 12/09/2024 par le Géomètre-Expert Antoine Leemans afin de l'intégrer dans la propriété privée des demandeurs.

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

L'enquête publique est ouverte le 15/01/2025 et clôturée le 13/02/2025

Les enquêtes sont suspendues du 16/07 au 15/08 et du 25/12 au 01/01

Le dossier peut être consulté, de préférence sur rendez-vous, et ce durant la période d'enquête à l'adresse suivante :
- Administration Communale - Service Urbanisme - Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx ;
- Les jours ouvrables de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h ;
- Une permanence se tiendra le 29/01/2025, de 17:00 à 20:00, sur rendez-vous préalable 48h à l'avance ;

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier simple à l'adresse : Administration Communale (Service Urbanisme) - Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx ;
- par courrier électronique à l'adresse : urbanisme@leroeulx.be ;
- par télécopie au numéro 064/31.07.61 ;
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention :

Décret voirie 1/24 V

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur LOOS Mathieu dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 13 février 2025 à 10:00 à l'adresse suivante : Administration Communale (Service Urbanisme) - Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx.

0 6 JAN. 2025

La Directrice générale,

M. REDKO

SIGILLUM URBIS RHODENSIS

La Bourgmestre,

V. KULAWIK

Le Rœulx

Wallonie

Décret voirie communale
Avis d'enquête publique

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de suppression d'un bras de voirie de la rue des Hauts Bois à 7070 Thieu traversant l'exploitation agricole familiale sis chaussée de Mons, 165 à 7070 Thieu en vue de son acquisition.

Le demandeur est Monsieur L'Hoir, demeurant chaussée de Mons, 165 à 7070 Thieu.

Le projet consiste à supprimer un bras de voirie de la rue des Hauts Bois à 7070 Thieu traversant l'exploitation agricole familiale (cadastrée Le Roeulx, 3ème division section A n°154e2) reliant la chaussée de Mons (à gauche du n°165) à l'arrière du parking de l'autoroute E42 conformément au plan de délimitation dressé le 16/10/2024 par le Géomètre-Expert Vandendriessche Jean afin de l'intégrer dans la propriété privée du demandeur.

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

L'enquête publique est ouverte le 15/01/2025 et clôturée le 13/02/2025

Les enquêtes sont suspendues du 16/07 au 15/08 et du 25/12 au 01/01

Le dossier peut être consulté, de préférence sur rendez-vous, et ce durant la période d'enquête à l'adresse suivante :
- Administration Communale - Service Urbanisme - Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx ;
- Les jours ouvrables de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h ;
- Une permanence se tiendra le 29/01/2025, de 17:00 à 20:00, sur rendez-vous préalable 48h à l'avance ;

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier simple à l'adresse : Administration Communale (Service Urbanisme) - Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx ;
- par courrier électronique à l'adresse : urbanisme@leroeulx.be ;
- par télécopie au numéro 064/31.07.61 ;
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention :

Décret voirie 2/24 V

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur LOOS Mathieu dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 13 février 2025 à 11:00 à l'adresse suivante : Administration Communale (Service Urbanisme) - Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx.

06 JAN. 2025

La Directrice générale,

M. REDKO

SIGILLUM URBIS RHODENSIS

La Bourgmestre,

V. KULAWIK